

lePhil d'Actu

la lettre d'information de Saint-Philibert

Agenda

Mer 12 juillet 10h30 > Jardin du Prado
L'heure des histoires

Lun 17 au Mer 19 juillet > Salle Le Mousker
Expo Jacques Tanguy
«La maîtrise des couleurs»

Mar 18 juillet 17h > Salle Le Mousker
Conférence Jacques Tanguy
«Comment créer de la couleur»

Mer 19 juillet 18h30 > Salle Méaban
Tournoi de tennis de table
organisé par l'ASSP

Ven 21 juillet au sam 12 août > Salle Le Mousker
Exposition Arts et Mer
organisé par Dasson

Sam 22 juillet 14h > Plage de Men Er Beleg
Découverte de l'Estran
sur inscription en mairie

Mar 25 juillet 20h > Plage de Kernevest
Les conteurs du golfe

Mar 25 et Mer 26 juillet > Terrain des sports
Cirque S. William's

Mer 26 juillet 10h30 > Jardin du Prado
L'heure des histoires

Ven 28 juillet 18h-21h > Médiathèque
Vendredi, on joue !

Sam 05 août 14h > Plage de Men Er Beleg
Découverte de l'Estran
sur inscription en mairie

Mar 08 août 20h > Plage de Kernevest
Les conteurs du golfe

Mer 09 août 18h30 > Salle Méaban
Tournoi de tennis de table
organisé par l'ASSP

Sam 12 août 19h > Stade municipal
St-Phil en Fête
organisé par le FC LSP et Korollerion

Mer 16 août 10h30 > Jardin du Prado
L'heure des histoires

Sam 19 août 14h > Plage de Men Er Beleg
Découverte de l'Estran
sur inscription en mairie

Sam 19 août 19h30 > Salle Le Mousker
Diner malgache
organisé par SETAM Auray

Dim 20 août 16h-22h30 > Placître de la chapelle
Fête bretonne

+ **feu d'artifice** à 21h45
organisé par le comité des fêtes et la mairie de Saint-Philibert

Ven 25 août 18h-21h > Médiathèque
Vendredi, on joue !

Mer 30 août 16h > Salle Le Mousker
Lecture du littoral

Ven 08 septembre 18h > Mairie
Accueil des nouveaux arrivants

Sam 09 septembre 09h-13h > Salle Le Mousker
Forum des associations

Ven 15 septembre 21h > Théâtre de verdure de la chapelle
Cinéma plein air

Dim 17 septembre > Phare de Kernevest
Journées européennes du patrimoine

Sam 23 septembre 14h-18h30 > Stade municipal
Festival du jeu
organisé par l'UFCV

Ven 29 septembre 18h-21h > Médiathèque
Vendredi, on joue !

Sam 30 septembre 10h > Plage de Men Er Beleg
Découverte des algues et atelier culinaire
sur inscription en mairie

Mobilité



À chacun son moyen de transport !

- Pistes cyclables intérieures (accès directs au bourg, aux plages et aux communes limitrophes)
- Piétons : GR34 (bande rouge et blanche) + 3 circuits de petite randonnée PR (bande blanche)
- Navette Ti'Bus (Locmariaquer, Saint-Philibert, Crac'h)
- Car Breizh Go (Quiberon-Auray) : www.breizhgo.bzh

+ d'infos en mairie



Infos & réglementation

Des panneaux d'information/règlementation à consulter sont présents aux entrées des plages. Des boîtes à mégots et des passes-têtes ludiques y ont également été installés ainsi qu'une boîte à livre à la plage de Men Er Beleg.

Afin de préserver la tranquillité publique, les sonorisations et tous bruits intempestifs sont prohibés sur les plages, tout comme le camping, les feux, la consommation d'alcool, l'abandon de détritrus, débris de verre ou autre corps durs de nature à souiller les plages ou occasionner des blessures aux usagers, le nudisme ou la mendicité.

La présence des chiens ou d'animaux domestiques, même tenus en laisse, à l'exception des chiens guides d'aveugles ou d'assistance, est interdite du 1er avril au 30 septembre.

Se baigner sans danger

Avant de vous baigner, assurez-vous de votre niveau de pratique, choisissez des zones de baignade surveillées et informez-vous sur les conditions de baignade.

Si vous avez des enfants, restez toujours près d'eux et baignez-vous en même temps qu'eux. S'ils ne savent pas nager, équipez-les de brassards (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1)

Le poste de secours, présent sur la plage de Kernevest est ouvert du 1er juillet au 31 août, de 12h30 à 19h. La surveillance est assurée par des nageurs sauveteurs de la SNSM. En dehors des zones et des heures définies, les baignades et activités nautiques sont pratiquées aux risques et périls des intéressés. Il en est de même en cas d'absence de drapeau aux mâts.

Interdiction de sauter ou plonger du pont de Kerisper
Interdiction de se baigner dans la rivière de Crac'h

Qualité des eaux

En France, toutes les eaux de baignade sont surveillées dans un cadre réglementaire national, sous la responsabilité des Agences régionales de santé (ARS). Les résultats de ces contrôles sont à consulter sur les panneaux d'information à l'entrée des plages.

Des autocontrôles sont également réalisés par la commune afin de garantir la santé des baigneurs.

Stationnement

Afin de sécuriser l'accès des piétons, les abords des plages sont interdits à tout véhicule. Des parkings et des aires de stationnement sont à disposition (voir plan ci-dessous). Il existe également de nombreux sentiers piétons ainsi que des pistes cyclables depuis le centre-ville ou les campings.

En juillet et août, le Ti'Bus circule tous les jours sur les communes de Crac'h, Locmariaquer et Saint-Philibert.



Plan des parkings

Légende :

-  Parking saisonnier gratuit ouvert juillet et août
-  Parking public (ouvert toute l'année)
-  Cale de mise à l'eau communale de Port Deun

Navette gratuite Ti'Bus

Entre le parking saisonnier, le parking «les vieilles Presses» et la cale communale de Port Deun

Horaires affichés sur place

Info-tourisme



La mairie vient d'aménager un nouvel espace info-tourisme !

Ce nouvel espace est accessible près de l'accueil, aux horaires d'ouverture de la mairie. Vous y trouverez notamment une large documentation sur la commune, la communauté de communes AQTA, les sentiers, les pistes cyclables, les transports, les événements, mais aussi les supports de communication de l'office de tourisme «Baie de Quiberon» et du Parc Naturel Régional de Golfe du Morbihan.

Code de la route



Attention aux lignes jaunes dans le bourg !

Le bourg compte désormais le long de certains trottoirs des marquages de lignes jaunes.

Mais que signifie cette ligne jaune ?

Dans les agglomérations, le marquage au sol jaune régit le stationnement le long de la chaussée. Lorsque la ligne est continue, non seulement il est interdit de stationner mais l'arrêt est également interdit.

Ces nouveaux marquages viennent sécuriser des zones dangereuses mais vont aussi faciliter le passage des véhicules de secours.

Des places de stationnements peu utilisées sont présentes tout près de ces zones réglementées : parking de la mairie, parking entre la crèche et la maison de santé, etc.

Le non respect de cette réglementation est passible d'une amende pouvant aller de 35 à 135€.

Merci de votre compréhension, pour votre sécurité et celle des autres.

Déchets



Vers le tri de tous les emballages et biodéchets

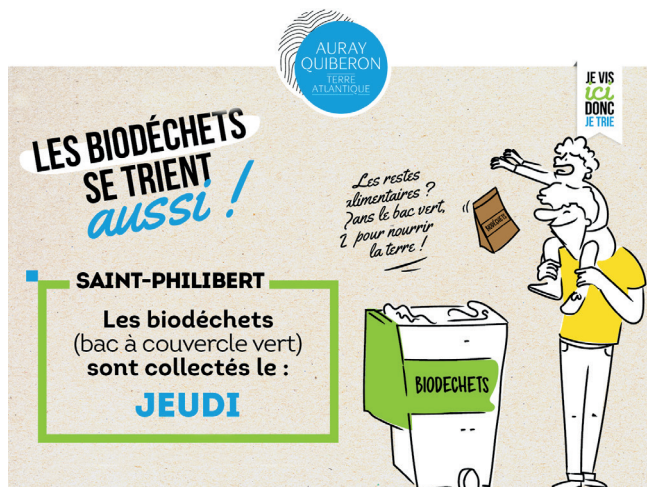
Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) mène actuellement une refonte du service de tri et de collecte des déchets, en cohérence avec le cadre réglementaire national. Terminé le sac jaune, le tri est désormais plus simple et est réparti en 3 nouveaux bacs : biodéchets, emballages ménagers et ordures ménagères.

Des points d'apport volontaire sont également présents dans la commune sur les sites suivants :

- rue des Presses (derrière la mairie)
- stade municipal
- Kerarno (près du camping Flower)
- supérette Proxi (verre uniquement)

> Vous avez un doute sur un déchet à jeter ? Téléchargez sur votre smartphone l'application « Guide du tri » (Citeo).

> + d'infos : je-vis-ici.fr ou 0801 340 006 (n° vert).



En bref

Médiathèque : Horaires d'été

La médiathèque est ouverte aux jours et horaires suivants :

- du lundi au vendredi > 10h-13h / 16h-18h
- le samedi > 10h-13h

Bruits de voisinage

Pour les particuliers, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur sont autorisés aux horaires suivants :

- du lundi au samedi > 9h-12h / 14h-19h
- le dimanche > 9h-12h

Pour les entreprises, **aucuns travaux** du 1er juillet au 31 août.



Entretien avec Marine Bardou, adjointe à l'environnement, tourisme, affaires scolaires.

Phénomène de plus en plus fréquent, que pouvez-vous nous dire sur la sécheresse ?

La sécheresse est un phénomène naturel caractérisé par un manque d'eau sur une durée suffisamment longue pour affecter les sols et la végétation. Un épisode de sécheresse peut être ponctuel ou cyclique.

Le déficit d'eau et des températures élevées sont les principales causes de sécheresse. Une consommation d'eau excessive pour les activités humaines peut entraîner une aggravation de la sécheresse. Une surexploitation des ressources en eau peut entraîner un assèchement des nappes phréatiques et menacer leur pérennité.

Quelles sont les conséquences de la sécheresse ?

Des arbres secs et déshydratés peuvent finir par mourir et une végétation très sèche peut faciliter des départs de feux. Un abaissement du niveau des cours d'eau est préjudiciable à la faune. Les sols asséchés ne sont plus en capacité d'absorber correctement les précipitations et cela peut provoquer des inondations.

Pour les humains : risque de déshydratation pour les populations fragiles, difficulté à irriguer les cultures et baisse de la production agricole. Risque de rationnement.

Pour faire face à une insuffisance d'eau en période de sécheresse, les préfets sont amenés à prendre des mesures de restriction sous forme d'arrêtés « Sécheresse », avec 4 niveaux de limitation : vigilance, alerte, crise et crise renforcée et une adaptation aux usages (domestique, agricole, industriel).

Comment prévenir la sécheresse à notre niveau ?

Prendre une courte douche plutôt qu'un bain, réparer toute fuite d'eau, installer des équipements sanitaires économes en eau, limiter la consommation de produits dont la fabrication demande beaucoup d'eau, pailler son jardin, préférer une tonte haute pour éviter le dessèchement des sols, récupérer l'eau de pluie, favoriser l'infiltration de la pluie dans les sols, accueillir l'eau l'hiver sur son terrain pour conserver de l'humidité le plus longtemps possible, conserver les haies et talus, les mares...

(+ d'infos : www.je-vis-ici.fr/je-preserve-l-eau-763.html)

Avez-vous des conseils à nous donner pour la pratique de la pêche à pied ?

La pêche à pied de loisir est de plus en plus pratiquée. C'est pourquoi il est important de respecter sa réglementation et ses consignes de sécurité. Veillez donc à respecter les tailles minimales autorisées pour les coquillages (réglettes disponibles en mairie), utiliser les outils autorisés et ne pêcher qu'à plus de 15 mètres des parcs ostréicoles. Il est également important de vérifier les horaires de marées afin de ne pas être surpris par la marée montante et de vous renseigner sur les fermetures sanitaires en cours.

Pour les bonnes pratiques, ne prélevez que ce dont vous avez besoin sans dépasser les quantités autorisées et remettez en place les cailloux retournés et coquillages trop petits. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.pecheapied-responsable.fr.

Puis-je faire du VTT sur les chemins côtiers ?

Les sentiers côtiers sont exclusivement réservés aux piétons en raison de leur fragilité liée à l'érosion, à la montée des eaux, au vieillissement et au déchaussement des arbres, à la surfréquentation et l'usage des bâtons de marche sans embouts de protection. Les chiens doivent également être tenus en laisse afin de préserver la biodiversité.

Il faut savoir aussi que les sentiers côtiers peuvent emprunter des terrains publics, tels que les terrains du Conservatoire du Littoral ou les Espaces Naturels Sensibles du Département du Morbihan. Mais 75% d'entre-eux cheminent sur des propriétés privées grâce à la servitude de passage des piétons le long du littoral. Cette servitude n'est donc autorisée qu'aux piétons !

Mon Village

Suivez toute l'actu de Saint-Philibert sur votre mobile

Restez informés de l'actualité de la commune et des acteurs locaux qui vous intéressent grâce à des notifications en temps réel sur votre smartphone.

Avec Mon Village, vous avez :

- Les informations essentielles concernant la mairie (adresse, email, téléphone, horaires mis à jour ainsi que la composition du conseil municipal).
- La liste des acteurs locaux
- L'annuaire de la commune.
- La Presse locale
- La météo sur la commune.
- Les horaires des marées.
- Le cadastre de la commune
- Un service de signalement
- L'agenda des événements



Téléchargez dès à présent l'application gratuite en scannant le QRcode ci-dessus ou en allant directement sur le playstore / appstore de votre smartphone.